

Montargis

Horée. Tél. 02.38.07.18.48 - Fax : 02.38.07.18.49

Publicité : Alliance-Media. Tél. 02.38.07.18.66 - Fax : 02.38.07.18.67

Le CIP, un précieux outil pour aider les entreprises en difficulté

■ Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises de Montargis, après trois ans de fonctionnement, s'est structuré en association. C'est aujourd'hui une plate-forme unique dans le Loiret.

Le Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP) du Loiret veut se faire connaître. Cet outil, animé par des avocats, des experts comptables et des juges honoraires du tribunal de commerce, tous du Montargis ou du Giennois, a en effet besoin, afin de jouer pleinement son rôle, d'être connu par les partenaires de l'entreprise, relais d'information auprès de leurs clients. C'est dans ce but qu'était organisée, hier, à l'agence montargoise de la Chambre de commerce et d'industrie du Loiret, une réunion à laquelle participaient quelque trente personnes.

« Il nous faut relancer la communication auprès des divers partenaires et publics » insistait, d'entrée, Benoît Desbois, président du CIP et expert comptable. « Nous aimerions, entre autres, solliciter les administrations comme le Trésor public, l'URSSAF, le RSI (NDLR : Régime social des indépendants) » ajoutait-il.

Le problème est que, malgré

une crise économique d'ampleur, la plupart des chefs d'entreprise sont encore frileux à l'idée de parler de leurs difficultés. « Le constat est chaque année le même : ils se sentent isolés » résumait Benoît Desbois. C'est d'autant plus vrai depuis la fermeture du tribunal de commerce de Montargis. Le CIP apparaît comme la solution de proximité.

« Tous sont repartis avec un début de solution »

Avec pour objectif de contribuer au maintien de l'activité économique locale et de sauvegarder l'emploi, le CIP entend sensibiliser et informer gratuitement les dirigeants sur la prévention. Il reçoit les chefs d'entreprise du secteur artisanal, commercial, services et industriel en leur accordant toute l'écoute nécessaire. « 90 % d'entre eux sont des artisans/commerçants ou entrepreneurs avec 1 seul salarié, dont le chiffre d'affaire est faible, qui ne dispose pas de conseil et ont des dettes par-dessus la tête » indiquait le président du CIP. « En 2008, par exemple, nous avons eu un afflux de commerçants quand le cœur de la ville de Gien a été refait. Depuis notre création en 2006 (NDLR : le CIP de Montargis s'est structuré en association et a pris l'appellation CIP du Loiret après trois ans de fonctionnement, étant le seul sur le département), nous



HIER, À LA CCI DE MONTARGIS. Le président Benoît Desbois a vanté les avantages du CIP auprès de l'assistance.

avons sauvé au moins une entreprise du gouffre. Tous sont repartis avec un début de solution » poursuivait-il.

Il les renseigne sur les outils mis à leur disposition par le législateur ainsi que sur les

procédures mises en place dans les tribunaux de commerce. Mais attention ! « Le CIP n'est pas là pour se substituer au conseil ni au tribunal ». Et l'un des instigateurs du CIP d'insister : « Le CIP se trouve en

dehors de toutes sphères. Il n'a pas l'image de l'autorité judiciaire. On vient au CIP pour dialoguer avec des professionnels, quand, au tribunal, on est face à des juges en robe noire ! ».

Blandine Lamorisse.

Recours au CIP : un chef d'entreprise raconte

« On est là, assis seul face à notre bureau et il nous faut prendre les bonnes décisions ». C'est parce qu'il était en quête d'informations que le patron d'une entreprise de sous-traitance du Montargis a eu recours au Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises (CIP). « J'en ai eu besoin l'an passé car j'avais des décisions à prendre par rapport à la crise, raconte le chef d'entreprise, il était important pour moi de recouper les différentes informations dont je disposais ». « J'ai repris l'entreprise il y a quatre ans. J'avais besoin de faire intervenir la banque pour

renforcer la trésorerie. Le CIP m'a conseillé dans l'établissement d'un échéancier. Les spécialistes ont proposé des choses auxquelles je n'aurais pas pensé et que je n'aurais pas forcément osées. Finalement, j'ai appliqué ce qu'il m'avait dit » explique l'entrepreneur.

« Il faut faire connaître le CIP »

Avec quel résultat ? « Ça a fonctionné ! D'ailleurs, les choses allaient mieux jusqu'à ce début d'année. Actuellement, c'est encore pire que l'an passé. Dans l'industrie, nous sommes à nouveau tous sinistrés. Et pourtant, en ce qui nous concerne, nous ne travaillons

pas avec l'automobile. C'est même le seul secteur avec lequel nous ne travaillons pas ». Et le patron d'insister : « Aujourd'hui, on entend parler d'aides de l'État à tout va. De mon point de vue, ce n'est pas d'aides dont on a besoin pour sortir de la crise mais de travail ! ».

Alors forcément, dans ce contexte, ce chef d'entreprise, satisfait de son expérience avec le CIP, qu'il a connu via la Chambre de commerce et d'industrie de Montargis, ne peut que déplorer la méconnaissance de ce service. « Il faut faire connaître le CIP, on peut tous en avoir besoin à un moment ou un autre » conclut-il.